



*Le Ministre,*

*Paris, le* 26 novembre 2008

Monsieur le Député,

Vous m'avez fait part de vos interrogations sur la situation des maîtres spécialisés des réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED). C'est pourquoi il m'a semblé utile de vous apporter les éléments suivants.

Les maîtres des classes sont les premiers à faire face, dans la classe et dans l'école, aux difficultés scolaires de leurs élèves. S'ils ne peuvent être laissés seuls pour lutter contre toutes les formes de difficulté qui peuvent relever d'origines diverses, le recours aux RASED montre pourtant aujourd'hui ses limites. La fréquence des prises en charge par les maîtres spécialisés est trop ponctuelle; les réseaux sont éloignés des projets d'enseignement des classes et des écoles. Dans la plupart des cas, les élèves concernés quittent la classe pour la durée de la prise en charge et donc n'assistent pas à certains enseignements fondamentaux. En outre, l'augmentation continue des emplois de maîtres spécialisés dans le premier degré, dans leur fonctionnement actuel, n'a pas réduit l'échec scolaire. Aujourd'hui encore, environ 15% des élèves quittent l'école primaire en connaissant de graves lacunes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Le projet de loi de finances pour 2009 prévoit qu'à la rentrée 2009, 3000 des 11000 emplois d'instituteurs et professeurs des écoles spécialisés (options E et G) issus des RASED seront implantés dans les écoles afin d'y exercer des fonctions de maîtres titulaires d'une classe.

Grâce à la réforme du primaire qui vient d'être mise en œuvre, chaque élève en difficulté reçoit désormais une réponse adaptée à sa situation :

- Les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté sous forme d'une aide personnalisée, notamment de remédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maîtres de leur école. Cette aide peut se faire de manière ponctuelle ou s'inscrire dans la durée. Désormais, dans toutes les écoles, et plus seulement dans certaines d'entre elles comme c'était le cas auparavant, les élèves rencontrant des difficultés reçoivent l'aide nécessaire pour les surmonter.

- Des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires par petits groupes, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Lors de la première session pendant les vacances de Pâques, 83 000 élèves ont participé à ces stages. Début juillet, ce sont 50 000 élèves qui s'étaient inscrits ; et fin août 65 000 élèves ont pu se remettre à niveau avant la rentrée scolaire.

- L'action des 8000 maîtres spécialisés structurés en RASED va être réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les difficultés comportementales et psychologiques des élèves, répondant ainsi aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs ci-dessus.

- Un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui éprouveraient une difficulté ou un besoin à s'occuper de cette difficulté. 40 000 enseignants seront concernés sur 5 ans par ce plan de formation. Cette qualification supplémentaire sera reconnue financièrement et en termes de carrière. Cet effort considérable vise à doter chaque école ou groupe d'écoles d'un maître-ressource dans ce domaine.

La sédentarisation de 3 000 maîtres spécialisés des réseaux d'aide et de soutien des élèves en difficulté (RASED), la mise en place du dispositif d'aide personnalisée, tout comme le meilleur emploi des maîtres spécialisés travaillant en réseau et la formation, constituent désormais l'ensemble des réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes.

A la rentrée 2009, un ou plusieurs maîtres spécialisés itinérants seront affectés par l'inspecteur d'académie pour exercer à temps plein dans une école en tant que titulaires d'une classe. Cette nouvelle implantation se fera, dans toute la mesure du possible, au sein de l'aire géographique d'intervention du RASED.

Les RASED des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet des modalités d'intervention itinérantes peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminés.

Ainsi les enseignants concernés par cette mesure pourront exercer, s'ils le souhaitent, dans une école du secteur qu'ils connaissent déjà. Sinon, ils pourront participer au mouvement départemental des professeurs des écoles.

Dans ce nouveau cadre, la qualification du maître spécialisé, nommé sur un poste de ce type dans une école, continue à être reconnue, notamment à travers son régime indemnitaire propre.

Les postes particuliers d'exercice des maîtres E ou G (CMPP, maîtres-référents ASH, projets départementaux) ne sont pas concernés par la réimplantation. En outre, le rôle et les fonctions des 3700 psychologues scolaires restent inchangés.

Enfin, j'ai demandé à votre Inspecteur d'académie de vous présenter, au plus tard à la fin du mois de janvier, le schéma de réimplantation des maîtres spécialisés dans votre département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Xavier DARCOS

La situation :

- une école élémentaire de 5 classes = 125 élèves, intégré dans l'aire d'intervention d'un réseau constitué d'un psychologue, d'un maître E et d'un maître G.
- l'intervention du RASED se fait sur 13 écoles = environ 2000 élèves

AVANT	APRES
<p>Sur une année, les deux maîtres spécialisés suivaient en moyenne 5 élèves sur 125 durant les heures de classe, sans ciblage particulier quant aux difficultés traitées.</p> <p>Le psychologue accompagnait 2 élèves par an.</p> <p><b>&gt;&gt;&gt; 7 élèves aidés par an sur 125.</b></p>	<p>La difficulté scolaire est à présent ciblée et reçoit une réponse massive :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le psychologue, conservé, continue à suivre 2 élèves comme avant. Ses bilans permettent en outre d'évaluer objectivement le profil des élèves signalés par l'école.</li><li>- les RASED maintenus - 70% - interviennent sur la difficulté lourde, soit 4 élèves par an.</li><li>- l'aide individualisée est offerte par les maîtres à 20 élèves tout au long de l'année, hors de la classe. Elle s'adresse aux enfants qui rencontrent des problèmes d'apprentissage de type scolaire.</li><li>- les stages de remise à niveau CM1/CM2 durant les congés, ciblés sur les difficultés ponctuelles des élèves, 10 élèves de l'école peuvent en bénéficier chaque année.</li></ul> <p><b>&gt;&gt;&gt; 36 élèves aidés par an sur 125, chacun de la manière la plus appropriée</b></p>